

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°0002/AONO/MINAC/CIPM/2019, DU 14 MAI 2019
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS DEVANT ABRITER
LES DELEGATIONS DEPARTEMENTALES/MAISON DE LA CULTURE POUR LE
MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE (MINAC), PHASE 2

3- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Ministre des Arts et de la Culture (MINAC), Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction des délégations départementales/Maison de la culture du Mayo Sava, du Nkam et des Hauts Plateaux, au titre de l'exercice 2019.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux sont subdivisés en trois (03) lots comme suit :

LOT N°	Intitulé
1	CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO SAVA/MAISON DE LA CULTURE DE MORA, PHASE 2
2	CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NKAM/MAISON DE LA CULTURE DE YABASSI, PHASE 2
3	CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUTS PLATEAUX/MAISON DE LA CULTURE DE BAHAM, PHASE 2

Les travaux comprennent notamment :

Lot N°1 : CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO SAVA/MAISON DE LA CULTURE DE MORA, PHASE 2

- Installation et repli du chantier,
- Travaux des élévations,

Lot N°2 : CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NKAM/MAISON DE LA CULTURE DE YABASSI, PHASE 2

- Installation et repli du chantier,
- Travaux des élévations,

Lot N°3 : CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUTS PLATEAUX/MAISON DE LA CULTURE DE BAHAM, PHASE 2

- Installation et repli du chantier,
- Travaux des élévations,



3- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres s'adresse à toutes les entreprises de bâtiments et des travaux publics au Cameroun et spécialisées dans les domaines des travaux de construction et des travaux publics.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence sont financés par le BIP MINAC, Exercice 2018, sur les lignes d'imputation budgétaire

N° 5314 182 03 441310 2220. (Lot 1)

N° 5314 182 03 451410 2220 (Lot 2)

N° 5314 182 03 451715 2220 (Lot 3)

Budget Prévisionnel TTC

LOT N°1 : 35 000 000 (Trente et cinq millions) de Francs CFA.

LOT N°2 : 35 000 000 (Trente et cinq millions) de Francs CFA.

LOT N°3 : 35 000 000 (Trente et cinq millions) de Francs CFA.

5- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au service des marchés publics, de la Direction des Affaires Générales du MINAC, porte 04 à Yaoundé, dès publication du présent avis.

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au service des marchés publics, de la Direction des Affaires Générales du MINAC, porte 04 à Yaoundé, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) Francs CFA au Trésor Public.

7- REMISE DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, et une version électronique desdites offres gravées sur deux CD seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, et déposées au service des marchés publics, de la Direction des Affaires Générales du MINAC, porte 04 à Yaoundé (ancienne PRC), porte R04, le 18 JUIN 2019 à 12 heures, heure locale et devront porter la mention suivante :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°0002/AONO/MINAC/CMPM/2019, DU 4 MAI 2019
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS DEVANT ABRITER
LES DELEGATIONS DEPARTEMENTALES/MAISON DE LA CULTURE POUR LE
MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE (MINAC), PHASE 2
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**





8- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce N°11, d'un montant de :

Lot N°	Intitulé	Montant (FCFA)
1	CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO SAVA/MAISON DE LA CULTURE DE MORA, PHASE 2	700 000
2	CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NKAM/MAISON DE LA CULTURE DE YABASSI, PHASE 2	700 000
3	CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUTS PLATEAUX/MAISON DE LA CULTURE DE BAHAM, PHASE 2	700 000

Le montant de la caution reste valable pendant cent vingt (120) jours après la date de dépôt des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances.

9- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps.

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 08 JUIN 2013 à 13 heures, heure locale, au Ministère des Arts et de la Culture, par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés siégeant au Bâtiment du Service des Marchés Publics sis à l'ancienne PRC, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

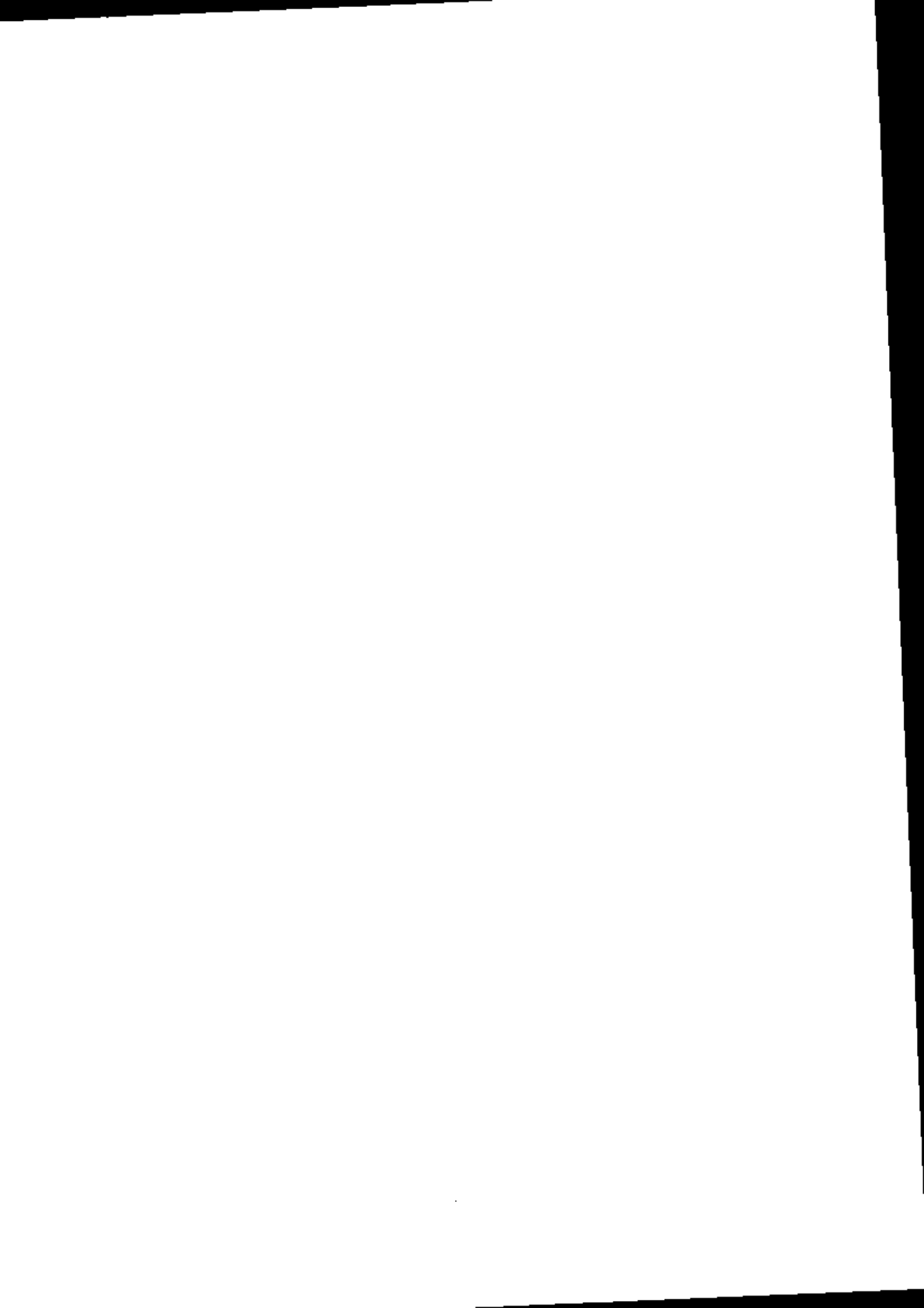
10- DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les délais maximum d'exécution des travaux ne devront excéder cinq (05) mois pour chaque lot, à partir de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11- CRITERES D'EVALUATION

e) - Critères éliminatoires :





Pour tous les lots,

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Omission dans le dossier financier d'un prix unitaire quantifié ;
- non-satisfaction d'au moins cinq (05) critères sur les six (06) critères de qualification;

▪ **Pour chaque lot :**

- Absence d'au moins une (01) référence avec justificatifs en construction de bâtiments publics ;
- Absence d'une référence avec justificatif en construction d'un bâtiment public de vingt (20) millions ;
- Absence d'au moins un (01) technicien ou justificatifs de suivi de chantier.

f) - Critères de qualification

b-1) - Evaluation des offres techniques

Les offres techniques seront évaluées de façon binaire et en fonction des critères de qualification ci-après :

1	Chiffre d'affaire moyen supérieur ou égal à quinze (15) millions de FCFA au cours des trois (03) dernières années	Oui/Non
2	Attestation de surface financière de quinze (15) millions de FCFA pour chaque lot	Oui/Non
3	Références de l'entreprise dans le domaine	Oui/Non
4	Disponibilité du matériel et des équipements essentiels	Oui/Non
5	Expérience du personnel d'encadrement : au moins 05 (cinq) ans d'expérience dans le domaine pour le chef de chantier (Technicien de Génie Civil) organigramme	Oui/Non
6	Méthodologie et planning des travaux (cohérence du planning)	Oui/Non
7	Présentation des offres	Oui/Non

Les offres n'ayant pas satisfait à au moins cinq (05) des sept (07) critères de qualification (suivant la grille de notation) requis à l'analyse technique, seront jugées techniquement non qualifiées et ne pourront pas accéder à l'analyse des offres financières.

b-2) - Evaluation des offres financières

Elle consistera à :

- vérifier les montants en chiffres et en lettres et à apporter les corrections nécessaires ;
- classer les offres de la moins disante à la plus disante (l'offre anormalement basse) déclarée





La monnaie utilisée est le Franc CFA.

b-3) - Mode d'attribution

La commission proposera le soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante, et possédant des capacités techniques exigées.

Un soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus d'un (01) lot.

12- VISITE DES LIEUX

Il sera signé sur l'honneur de chaque candidat ayant acquis l'offre, une attestation de visite de site.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de ces dernières.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

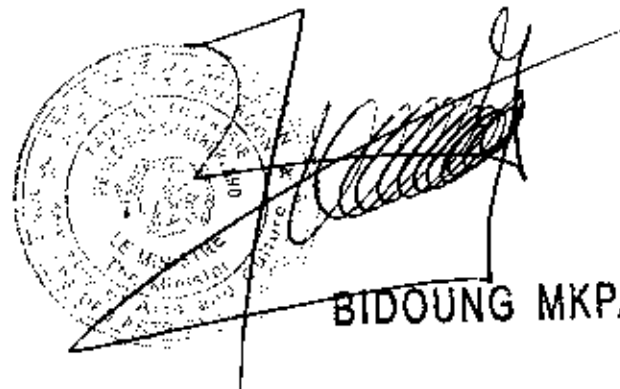
Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Arts et de la Culture, Service des Marchés Publics, sise l'immeuble abritant les Services du Ministère des Arts et de la Culture, Bâtiment _____, porte R04 à Yaoundé.

Yaoundé, le 14 MAI 2019

Le Ministre des Arts et de la Culture

Ampliations :

- MINAC (pour information)
- MINMAP (pour information)
- Président CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- SOPECAM (pour publication)
- ARCHIVES / CHRONO



BIDOUNG MKPATT

